

2 Vans 1310

INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES  
AGRICOLES (I.S.R.A.)

LABORATOIRE NATIONAL DE L'ELEVAGE  
ET DE RECHERCHES VETERINAIRES

DAKAR-HANN

C E T R A L A I T  
REF, N° 100/ZOOT  
AOUT 1985 .

/ FICHE TECHNIQUE N° 15/ENC. /

LISTE DES MALADIES DONNANT LIEU A DECLARATION  
A LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES ANIMAUX

JUSTIFICATION

Les femelles laitières sont assurées individuellement contre les risques de mortalité.

Pour que la Compagnie D'Assurances puisse pleinement jouer son rôle, il convient qu'elle soit informée dans les délais requis de tous problèmes liés à la survie des animaux dans les exploitations.

Donc, en dehors de la fiche de déclaration de mortalité, il a été décidé d'établir une liste de maladies ou d'affections dont l'existence ou le développement pourrait laisser envisager un pronostic fatal avec une probabilité non négligeable.

Dans le cas où un tel événement se produirait, la Compagnie sera avisée dans les plus brefs délais.

## L I S T E

- HEMOPARASITOSEs avec atteinte de l'état général (phase algue) ou évolution vers un état cachectique.
  
- MALADIES INCURABLES
  - . maladies infectieuses : paratuberculose
  - . cancers : leucoses ou autres tumeurs
  - . maladies chroniques : métrites chroniques
  
- ACCIDENTS
  - . fracture d'un membre ou de la colonne vertébrale
  - . éviscération
  - . accident post-partum : déchirure de l'appareil génital
  
- MALADIES OCCLUSIVES
  
- Propension à présenter avec récurrence certains troubles mettant en cause la vie de l'animal ou ses fonctions de production et reproduction,

Exemple. : renversement vagin.